



MAIRIE
AUVILLARS SUR SAONE
21 250

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 28 septembre 2017

Convocation du 21/09/2017

affichage du 21/09/2017

Le 28 septembre 2017 à 19 h, le Conseil Municipal, convoqué le 21 septembre 2017 s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en séance publique, sous la Présidence de Marc JAUDAUX, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M. JAUDAUX Marc (pouvoir de CAIRE Dominique), Mme LONJARET Jocelyne, M. MASSON Jean-Paul, M. AUBERT Benoît, Mme FOLLEA Valérie, M. DERUELLE Thibaut, Mme POLO Isabelle, M. TREPOST Hervé,

Absente: Mme ADENOT Florence,

Absent excusé: M. CAIRE Dominique (pouvoir à JAUDAUX Marc)

Approbation du compte rendu de la réunion 26 juin 2017

Mr le Maire sollicite l'autorisation de rajouter la question suivante à l'ordre du jour :

- contrat de maintenance défibrillateur.

Le conseil municipal donne son accord.

Délibération 1 : Avis du conseil municipal sur le dossier de consultation du public sur le projet de poulailler à Montmain.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a été destinataire du dossier de consultation sur le projet de construction d'un poulailler de volaille de chair à Montmain. L'exploitant dispose d'un terrain situé vers la forêt derrière le château d'eau susceptible de recevoir ponctuellement des apports de lisier du poulailler.

Après avoir pris connaissance des informations principales du dossier, le conseil municipal émet un avis favorable sur le dossier.

Bornage et acquisition terrain frappé d'alignement de Mme HENRY Dominique

Monsieur le Maire indique rappelle qu'il avait été convoqué impasse du Creux Bâton par Mr BONNET Géomètre dans le cadre du bornage des parcelles appartenant à Mme HENRY Dominique courant 2016. Le plan établi par le géomètre fait apparaître, les limites de propriétés de Mme HENRY, mais aussi l'implantation de l'alignement de 1843. La parcelle de Mme HENRY Dominique est frappée d'alignement. Afin de mettre le plan cadastral en conformité, et pouvoir donner à Mme HENRY son alignement, la commune doit se porter acquéreur des petites parcelles figurant en jaune sur le plan du géomètre et devant représenter environ 30 m².

Le problème étant que, même pour une surface aussi minime, la commune devra prendre en charge les frais de notaire pour la rédaction des actes.

Mr le Maire rappelle que le conseil municipal au cours de sa réunion du 18 juillet 2016 avait donné son accord pour l'acquisition de cette parcelle, et la prise en charge des frais de notaire afférents à cette transaction. Mr le Maire indique que la commune va également devoir régler les frais de bornage, ceux-ci étant liés à la délivrance d'un alignement avec la voie publique, la facture se monte à 1 647.60 € T.T.C.

Délibération 2 : Renouvellement du bail de location des terres à Mr REYGNER

Mr le Maire rappelle que Mr REYGNER Jérémy loue à la commune les parcelles ZH 116-117-118-120-121-122-123 d'une contenance de 40 ares et 04 centiares au prix de 60 € par an, selon un bail annuel.

Mr REYGNER a sollicité par courrier du 24 juin 2017 le renouvellement de son bail pour la période d'octobre 2017 à septembre 2018

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler le bail de Mr REYGNER aux mêmes conditions que les années précédentes et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Délibération 3 : travaux de mise en accessibilité Mairie et rafraîchissement salle de réunion – choix des entreprises

Monsieur le Maire rappelle que les dossiers de demande de subvention pour la 1ere tranche des travaux de mise en accessibilité, relative à la salle de réunion, ont été envoyés au Conseil Départemental et aux services de l'Etat en janvier 2017.

Le 11 avril 2017 la commune a reçu le courrier d'attribution de subvention du conseil départemental qui octroyait 8 931.23 € de subvention (35 % de 25 517.79 € sur les 62 035.24 € de travaux prévus.) L'état vient de nous adresser daté du 15 septembre 2017, accusé réception de dossier complet pour la DETR. Ce document ne vaut pas accord de subvention, mais permet éventuellement de lancer les travaux.

Mr le Maire indique que les crédits DETR 2017 étant déjà consommés depuis longtemps, le dossier de la commune passe sur la programmation 2018. Lors de la réception des crédits 2018 (en début d'année 2018) les services répartiront cette somme sur les dossiers reçus en fonction de leur ordre d'arrivée. Si les crédits 2018 venaient à être consommés avant que notre dossier ne soit pris en compte, il reste valable pour 2019. Il est néanmoins précisé dans le courrier, que, dans l'hypothèse où notre demande ne serait pas retenue, il appartiendrait à la collectivité d'assumer seule les conséquences financières des travaux engagés.

La question est donc la suivante : la commune lance t-elle dès maintenant les travaux de mise en accessibilité de la salle de réunion.

Mr le Maire rappelle que la commune a signé un AD'Ap qui prévoit que la commune fasse les travaux de mise en accessibilité sur 3 ans. Il y a déjà un an de passé...

Les entreprises ont déjà été consultées, et les travaux de rafraîchissement de la salle de réunion prévus conjointement sont indispensables.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de lancer les travaux de mise en accessibilité de la mairie et de rafraîchissement de la salle de réunion.

Pour le lot 1 Terrassement

L'estimation du maître d'œuvre était de 18 416.22 €

Deux entreprises ont répondu :

GAUDRY / 13 901.75 €

NONQUE / 15 000.00 €

Pour le lot 2 Faux Plafonds

L'estimation du maître d'œuvre était de 7 823.73 €

Quatre entreprises ont rendu des offres

ISOPLAC : 5 050.50 €

MAGNIN : 8100.00 €

C2P : 8750.35 €

NONQUE : 10 000.00 €

Lot 3 Electricité

Estimation du maître d'œuvre : 11 337.04 €

Deux entreprises ont répondu

2DTelecom : 5 898.25 €

Lapierre : 9 928.73 €

Lot 4 génie climatique

Estimation du maître d'œuvre : 2 750.00 €

Une seule offre reçue

2DTelecom : 4 482.50 €

Lot 5 revêtement de sols

Estimatif du maître d'œuvre : 4 936.80 €

Une seule offre reçue

Ent DUMONT / 3 101.10 €

Lot 6 peinture

Estimatif du maître d'œuvre : 11 294.43 €

Deux offres reçues

TASDELEN : 7 910.00 €

MAGNIN : 9 885.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de suivre les propositions d'attribution du Maître d'Oeuvre, établies en fonction des critères d'attribution prévues au marché, et de retenir les entreprises suivantes :

Lot 1 : entreprise GAUDRY pour un montant de 13 901.75 € H.T.
 Lot 2 : Faux Plafonds entreprise Isoplac pour 5 050.50 € H.T.
 Lot 3 : Electricité entreprise 2D télécom pour 5 898.25 € H.T.
 Lot 4 : génie climatique 2D télécom pour 4 482.50 € H.T.
 Lot 5 : Revêtement de sols entreprise DUMONT pour 3 101.10 € H.T.
 Lot 6 : peinture entreprise Tasdelen pour 7 910.00 € H.T.
 Total des offres retenues : 40 344.10 € H.T.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Pour les travaux de mise en accessibilité de l'église, il semblerait que du fait de la pente, nous pourrions demander une dérogation. Mais pour ce faire il faut faire faire un levé topographique, le devis de l'entreprise ALTIORE se monte à 1250 € H.T. pour le levé topographique + 1600 € d'honoraires pour la rédaction des dossiers AD'Ap de l'église et du cimetière.

Le conseil municipal demande un autre devis.

Délibération 4 : devis de maintenance pour le défibrillateur.

Mr le Maire indique qu'il souhaiterait que la commune souscrive un contrat de maintenance pour le défibrillateur qui vient d'être installé à la Mairie. En effet, dès lors qu'un défibrillateur est installé, la responsabilité du Maire peut-être engagée, si l'appareil est défaillant.

Mr le Maire à donc demandé un devis pour un contrat de maintenance à la société « un défi pour la vie » auprès de qui la commune a acheté l'appareil.

Le coût de la maintenance est de 180 € H.T. par an. Elle comprend une visite annuelle sur site, une intervention curative après chaque utilisation, les mises à jour, le remplacement des électrodes et pile (hors forfait), l'envoi d'un rapport annuel d'intervention.

Le contrat est signé pour une durée de 4 ans, il est tacitement reconductible.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis de « un défi pour la vie » et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs

Questions diverses :

- Montage du colombarium : Mr le Maire indique que le colombarium a été réceptionné, il convient de prévoir la réalisation de la dalle en béton.
- Distributeur de pain : le nouveau distributeur à pain devrait être installé fin octobre le long de la route de Dijon vers le château d'eau.
- Repas des aînés : Mr le Maire souhaite savoir si le conseil municipal souhaite distribuer un colis aux aînés ou renouveler le repas au restaurant, le conseil municipal pense que le repas au restaurant est tout plus convivial, la date est fixée au samedi 9 décembre. Il aura lieu à l'Auberge de l'Abbaye.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée

Marc JAUDAUX	Jocelyne LONJARET	Thibault DERUELLE	Jean-Paul MASSON
Isabelle POLO	Valérie FOLLEA	Hervé TREPOST	Benôît AUBERT